



Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 7 avril 2015

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Monsieur André BOIRAL, Madame Michèle GRANET, Madame Geneviève ROUSSEAU, Madame Elsa NURIS, Monsieur Olivier BARTHEZ, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE, Madame Agnès BADAROUX

Représentés : Madame Anne-Marie MICCOLI par Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Marc PERES par Madame Michèle GRANET

Excusés : Madame Françoise MEJEAN

1) Vote du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'année 2015 de la commune de Sainte Enimie qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	945 517,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	960 322,06 €
TOTAL	1 905 839,06 €

2) Vote des taux d'imposition 2015

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

CONSIDERANT le budget primitif 2015, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 239 287 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 comme suit :

Taxes	Bases 2014	Taux 2014	Bases prévisionnelles 2015	Produits à taux constant	Taux votés 2015	Produits attendus 2015
TH	1 052 484	9,60	1 064 000	102 144	9,60	102 144
TFB	810 905	11,00	818 200	90 002	11,00	90 002
TFNB	17 827	154,77	18 100	28 013	154,77	28 013
CFE	93 662	19,72	97 000	19 128	19,72	19 128
						239 287

3) Attribution des subventions aux associations 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant des subventions aux associations pour l'année 2015 comme suit :

Nom	Vote
Ass sportive du collège Pierre Delmas	500,00 €
Club les Amandiers- 3ème âge Prades	400,00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE	1 800,00 €
Découverte Nature et Plein Air	800,00 €
Enimie BD	2 500,00 €
La BURLO	800,00 €
La Compagnie BURLATINE	1 500,00 €
La FNACA - Anciens d'Algérie	200,00 €
LOU CLAPAS - Champerboux	1 000,00 €
OCCE COOP SCOLAIRE	3 000,00 €
VIVRE à Prades	200,00 €
Culture et Loisirs	600,00 €
SANTRIMINI	900,00 €
Ass pour la sauvegarde de Castelbouc	200,00 €
LES AMIS DU COLLEGE P.DELMAS	200,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1 000,00 €
TERRES D'ENIMIE	3 000,00 €
ASSOCIATION DU SAUVETERRE	1 800,00 €
CINECO	1 000,00 €
L'ATELIER CORPS-ESPRIT	600,00 €
RADIO BARTAS	100,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	100,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €
THEATRE CLANDESTIN	500,00 €
TOTAL	23 000,00 €

4) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Considérant que la commune de Sainte Enimie a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le

Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que la commune de Sainte Enimie au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de l'adhésion de la commune de Sainte Enimie au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,

PREND ACTE que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Sainte Enimie, et ce sans distinction de procédures,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur
- signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,

HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Sainte Enimie.

5) Création d'un poste d'Adjoint Technique 1ère classe

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 1ère classe afin d'assurer les missions d'agent d'entretien à l'école primaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint territorial technique de 1ère classe permanent à temps complet à raison de 26 heures 30 minutes hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un emploi d'adjoint territorial technique de 1ère classe à compter du 15 avril 2015,

ADOPTE le tableau des emplois ci-dessous à compter du 15 avril 2015.

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique de 1ère classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

6) Achat d'un camion benne

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'achat d'un camion benne pour remplacer le véhicule de l'équipe technique. 4 offres ont été reçues :

RENAULT Maxity :	27 800 € HT soit 33 360 € TTC
CITROEN Jumper :	22 750 € HT soit 27 300 € TTC
IVECO Daily : (neuf)	30 000 € HT soit 36 000 € TTC
(occasion)	19 000 € HT soit 22 800 € TTC (Avril 2012 – 43 900 kms)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'achat d'un véhicule RENAULT Maxity pour un montant de 27 800 € HT soit 33 360 € TTC qui correspond davantage aux besoins du service technique communal.

Vote :

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Alain CHMIEL

